

**FICHE TECHNIQUE – RSA**

<p><b>DISPOSITIF RSA</b></p>	<p>Le <b>Revenu de Solidarité Active</b> est un dispositif d’Etat, mis en œuvre par les départements.  <b>Le RSA assure aux personnes, sans ressources ou disposant de faibles ressources, un revenu minimum variable selon la composition et les ressources du foyer.</b>                  Le RSA est ouvert, sous certaines conditions, aux personnes âgées d’au moins 25 ans et aux personnes âgées de moins de 25 ans si elles élèvent seules des enfants de moins de 3ans ou à naître. Il est organisé par le code de l’action sociale et des familles art L 262-2 et suivants et est mis en œuvre dans une logique de « droits et devoirs »  <b>Le RSA est destiné à favoriser l’insertion sociale et professionnelle de son bénéficiaire.</b></p>								
<p><b>PUBLIC</b></p>	<table border="1" data-bbox="347 577 1532 1189"> <thead> <tr> <th data-bbox="347 577 743 685"> <b>RSA MAJORE</b>                      Homme/Femme isolé (e)                      avec enfant de – de 3 ans                 </th> <th data-bbox="743 577 1139 685"> <b>RSA</b>                      Personne de 25 ans et +                 </th> <th data-bbox="1139 577 1532 685"> <b>RSA JEUNE</b>                      Jeune de 18 à 24 ans                 </th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="347 685 743 1189">                     -En état de grossesse (déclaration à 3 mois),                       -Avec 1 ou des enfants à charge de – de 3ans,                       -Nouvellement isolée (veuf, divorcé, séparé) avec 1 ou des enfants à charge (durée limitée)                       -Ouverture des droits calculés à la date de dépôt de la demande                 </td> <td data-bbox="743 685 1139 1189">                     - Peu ou pas de ressources                       -Revenus du foyer pris en compte pour l’ouverture des droits                 </td> <td data-bbox="1139 685 1532 1189">                     -Avoir exercé une activité professionnelle au moins 2 ans à temps plein soit 3 214 heures au cours des 3 ans précédant la demande                       -Les périodes de stage et de chômage indemnisé ne sont pas assimilées à des périodes d’activité                       -Revenus du foyer pris en compte pour l’ouverture des droits                 </td> </tr> </tbody> </table>			<b>RSA MAJORE</b> Homme/Femme isolé (e) avec enfant de – de 3 ans	<b>RSA</b> Personne de 25 ans et +	<b>RSA JEUNE</b> Jeune de 18 à 24 ans	-En état de grossesse (déclaration à 3 mois),  -Avec 1 ou des enfants à charge de – de 3ans,  -Nouvellement isolée (veuf, divorcé, séparé) avec 1 ou des enfants à charge (durée limitée)  -Ouverture des droits calculés à la date de dépôt de la demande	- Peu ou pas de ressources  -Revenus du foyer pris en compte pour l’ouverture des droits	-Avoir exercé une activité professionnelle au moins 2 ans à temps plein soit 3 214 heures au cours des 3 ans précédant la demande  -Les périodes de stage et de chômage indemnisé ne sont pas assimilées à des périodes d’activité  -Revenus du foyer pris en compte pour l’ouverture des droits
<b>RSA MAJORE</b> Homme/Femme isolé (e) avec enfant de – de 3 ans	<b>RSA</b> Personne de 25 ans et +	<b>RSA JEUNE</b> Jeune de 18 à 24 ans							
-En état de grossesse (déclaration à 3 mois),  -Avec 1 ou des enfants à charge de – de 3ans,  -Nouvellement isolée (veuf, divorcé, séparé) avec 1 ou des enfants à charge (durée limitée)  -Ouverture des droits calculés à la date de dépôt de la demande	- Peu ou pas de ressources  -Revenus du foyer pris en compte pour l’ouverture des droits	-Avoir exercé une activité professionnelle au moins 2 ans à temps plein soit 3 214 heures au cours des 3 ans précédant la demande  -Les périodes de stage et de chômage indemnisé ne sont pas assimilées à des périodes d’activité  -Revenus du foyer pris en compte pour l’ouverture des droits							
<p><b>MONTANT FORFAITAIRE RSA</b></p>	<table border="1" data-bbox="560 1249 1321 1480"> <tbody> <tr> <td data-bbox="560 1249 940 1364"> <b>RSA personne seule</b> </td> <td data-bbox="940 1249 1321 1364"> <b>559,74€*</b> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="560 1364 940 1480"> <b>RSA MAJORE (enfant âgé de moins de 3 ans)</b> </td> <td data-bbox="940 1364 1321 1480"> <b>958.37 €</b> </td> </tr> </tbody> </table> <p><i>*Si la personne bénéficie d'une aide au logement, un montant forfaitaire est à déduire (Montant forfaitaire RSA Sept. 2017)</i></p>			<b>RSA personne seule</b>	<b>559,74€*</b>	<b>RSA MAJORE (enfant âgé de moins de 3 ans)</b>	<b>958.37 €</b>		
<b>RSA personne seule</b>	<b>559,74€*</b>								
<b>RSA MAJORE (enfant âgé de moins de 3 ans)</b>	<b>958.37 €</b>								
<p><b>CONDITIONS ADMINISTRATIVES D’OUVERTURE DE DROIT</b></p>	<table border="1" data-bbox="470 1637 1410 2069"> <thead> <tr> <th data-bbox="470 1637 743 1711"> <b>Jeunes en résidence stable</b> </th> <th data-bbox="743 1637 1410 1711"> <b>Jeunes sans résidence stable Domiciliation administrative</b> </th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="470 1711 743 2069">                     Espaces Parisiens pour l’Insertion                 </td> <td data-bbox="743 1711 1410 2069">                     CASVP – PSA Bastille - 5 rue Lacuée - 75012 Paris                     <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Hommes isolés de 25 ans et +</b></li> </ul>                     CASVP – PSA GAUTHEY - 39 rue Gauthey - 75017 Paris                     <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Femmes isolées de + de 18 ans avec enfant à charge ou à naître</b></li> <li>▪ <b>Famille (Femme, Homme, couples) avec enfants à charge</b></li> <li>▪ <b>Femmes seules de 25 ans et +</b></li> <li>▪ <b>Couple sans enfants à charge</b></li> </ul> </td> </tr> </tbody> </table>			<b>Jeunes en résidence stable</b>	<b>Jeunes sans résidence stable Domiciliation administrative</b>	Espaces Parisiens pour l’Insertion	CASVP – PSA Bastille - 5 rue Lacuée - 75012 Paris <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Hommes isolés de 25 ans et +</b></li> </ul> CASVP – PSA GAUTHEY - 39 rue Gauthey - 75017 Paris <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Femmes isolées de + de 18 ans avec enfant à charge ou à naître</b></li> <li>▪ <b>Famille (Femme, Homme, couples) avec enfants à charge</b></li> <li>▪ <b>Femmes seules de 25 ans et +</b></li> <li>▪ <b>Couple sans enfants à charge</b></li> </ul>		
<b>Jeunes en résidence stable</b>	<b>Jeunes sans résidence stable Domiciliation administrative</b>								
Espaces Parisiens pour l’Insertion	CASVP – PSA Bastille - 5 rue Lacuée - 75012 Paris <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Hommes isolés de 25 ans et +</b></li> </ul> CASVP – PSA GAUTHEY - 39 rue Gauthey - 75017 Paris <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Femmes isolées de + de 18 ans avec enfant à charge ou à naître</b></li> <li>▪ <b>Famille (Femme, Homme, couples) avec enfants à charge</b></li> <li>▪ <b>Femmes seules de 25 ans et +</b></li> <li>▪ <b>Couple sans enfants à charge</b></li> </ul>								

	Etrangers Hors UE	Ressortissant UE.	Réfugiés/Bénéficiaires de la protection subsidiaire/Apatride
	<p>-Détenir une carte de résident ou un titre de séjour autorisant à travailler depuis au moins 5 ans (notamment avec mention vie privée et familiale), sauf accords internationaux particuliers (Algérie ...)</p> <p>-Pour les personnes isolé(e)s (RSA majoré) jusqu'aux 3 ans de l'enfant, un titre de séjour en cours de validité suffit sans condition de 5 ans</p>	<p>Le droit au séjour de plus de 3 mois : Justifier de 3 mois de résidence en France et avoir des ressources suffisantes pour ne pas être une charge pour le pays d'accueil et avoir une assurance maladie (CESEDA)</p> <p>-Pas de condition de durée de résidence pour les personnes de l'UE en activité,</p> <p>-Appréciation au cas par cas (situations exceptionnelles d'accident de la vie), mais il faut démontrer un droit de séjour et des ressources suffisantes avant l'accident de la vie</p>	<p>-Pas de preuve de condition de résidence mais une adresse à Paris (domicile, attestation d'hébergement ou domiciliation administrative)</p> <p>-Bénéfice du RSA dès la reconnaissance de l'un de ces statuts,</p> <p>-Ouverture du droit à la date du dépôt de la demande RSA</p>